

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour parution immédiate

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques* ainsi que ceux édictés dans le Plan de gestion des matières résiduelles, de la *MRC d'Antoine-Labelle*, et d'avoir une saine gestion, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre annonce que la collecte résidentielle 2017, pour les matières résiduelles (bac noir), passera de 26 collectes à 18 collectes et ce, conformément à la décision unanime du conseil d'administration du 8 juin dernier.

Cette décision aura pour effet, entres autres, de réduire le volume d'émission de gaz à effets de serres, provenant des camions de collectes mais aussi d'inciter les gens à participer à la collecte des matières recyclables et des matières organiques.

Donc, à partir du 1^{er} janvier 2017, la collecte des bacs noirs sera effectué comme suit :

- Janvier – 1 fois par mois
- Février – 1 fois par mois
- Mars – 1 fois par mois
- Avril – 1 fois par mois
- Mai – 2 fois par mois
- Juin – 2 fois par mois
- Juillet – 2 fois par mois
- Août – 2 fois par mois
- Septembre – 2 fois par mois
- Octobre – 2 fois par mois
- Novembre – 1 fois par mois
- Décembre – 1 fois par mois

En ce qui concerne le secteur institutionnel, commercial et industriel, la Régie effectuera la collecte des matières résiduelles (bac noir) selon le même horaire que le secteur résidentiel. Cependant, pour les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-Saint-Paul, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, une collecte supplémentaire mensuelle sera offerte aux commerçants et ce, pour les mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre 2017.

- 30 -

Information : Mariève Garceau
Agente de communication

Téléphone : (819) 623-7382 poste 2
Courriel : info@ridl.ca